# L'huissier de justice dans le monde

# **ECOSSE**

Nom (singulier et pluriel): Messenger-at-Arms and Sheriff Officer(s)

#### Présentation

#### Généralités

Environ 140 huissiers de justice sont en exercice au sein d'environ 23 offices. Ils sont assistés par environ 120 stagiaires, candidats ou assistants et par environ 1 000 collaborateurs.

#### **Formation**

#### Formation préalable et continue des huissiers de justice

Pour devenir huissier de justice, le niveau suivant est requis : Les candidats doivent avoir au moins cinq réussites à un SCQF (Scottish Credit and Qualification Framework) de niveau 4 ou supérieur, y compris des réussites en anglais et en mathématiques. Les candidats qui ont d'autres qualifications éducatives, telles que les modules de certificat national, GCSE, RSA ou City and Guilds. Les demandes d'exemption à ce règlement seront examinées en fonction de l'âge et de l'expérience du candidat. Il existe une formation préalable pour les futurs huissiers de justice. Cette formation est normalement obligatoire. Durée : trois ans avec un huissier de justice qualifié. Une formation continue est disponible pour les huissiers de justice. Cette formation est obligatoire. Les huissiers de justice sont tenus de suivre 12 heures par an de formation professionnelle continue.

#### Formation continue des collaborateurs d'huissiers de justice

Les formations continues ne sont pas accessibles au personnel des huissiers de justice, à l'exception des formations internes dispensées par les offices des huissiers de justice.

### Conditions d'exercice de la profession

Sauf exception, un examen professionnel est nécessaire pour exercer la profession d'huissier de justice. Les huissiers de justice sont nommés par, dans le cas des Sheriff Officers de justice, le shérif principal (le doyen des juges) du ressort dans lequel l'huissier de justice souhaite exercer. S'agissant des Messengers-at-Arms (qui disposent d'une juridiction nationale, par le Lord Lyon sur recommandation de la Court of Session. Le nombre d'huissiers de justice n'est pas limité. L'huissier de justice peut exercer ses activités au sein d'une structure comprenant une autre ou plusieurs autres huissiers de justice. L'huissier de justice peut exercer sous forme individuelle, ou sous forme sociétale avec un ou plusieurs associés. L'huissier de justice peut également être employé par un autre huissier de justice dans l'une de ces structures.

Sauf exception, un examen professionnel est nécessaire pour accéder à la fonction d'huissier de justice. Les huissiers de justice sont nommés par un juge après avoir passé un examen professionnel



Mise à jour : Mai 2023

administré par un ou plusieurs représentants de la profession et avocat. Le nombre d'huissiers de justice n'est pas limité. Un huissier de justice peut exercer son activité au sein d'une structure comprenant un autre ou plusieurs autres huissiers de justice. Entre 20 et 30% des huissiers de justice exercent à titre individuel, les autres exerçant sous une forme non-individuelle.

La profession est représentée sur le plan national par **The Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers**. Cette association professionnelle représente la profession et son adhésion y est obligatoire pour ses membres.

### Obligations de l'huissier de justice et règles éthiques

L'huissier de justice est soumis à des règles éthiques et/ou de déontologie applicables à la profession. Des règles disciplinaires sont applicables à la profession d'huissier de justice. L'huissier de justice est soumis à un contrôle de ses activités. Il/elle souscrire une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle.

## Activités exercées par les huissiers de justice

#### Exécution des décisions de justice

L'huissier de justice est chargé d'exécuter les décisions de justice, en particulier les mesures d'exécution suivantes :

- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains du débiteur
- Saisie des biens meubles corporels du débiteur entre les mains d'un tiers.
- Saisie des rémunérations.
- Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent.
- Saisie des droits incorporels autre que les créances de sommes d'argent dont le débiteur est titulaire
- Gel et/ou appréhension des meubles corporels que le débiteur est tenu de livrer ou de restituer au créancier en vertu d'une décision de justice exécutoire.
- Saisies des véhicules terrestres à moteur.
- Saisie des navires.
- Saisie des aéronefs.
- Saisie des récoltes sur pieds.
- Saisie des biens placés dans un coffre-fort.
- Mesures d'expulsion.
- Arrestation de personnes en vertu d'une décision de justice.
- Reprises d'enfants en vertu d'une décision de justice.
- Conduire physiquement un justiciable devant une juridiction.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers corporels du débiteur.
- Mesures conservatoires sur les biens mobiliers incorporels du débiteur.
- Distribution des fonds aux créanciers provenant de la vente forcée d'un bien mobilier.

### Signification des actes judiciaires et/ou extrajudiciaires

L'huissier de justice peut signifier ou notifier les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires en matière civile, commerciale et/ou pénale.

Mise à jour : Mai 2023

# Vente aux enchères publiques forcée

L'huissier de justice est habilité à procéder à la vente aux enchères forcée des biens suivants :

• Vente physique (par opposition à vente sur Internet) des biens mobiliers corporels saisis par huissier de justice.

## Vente aux enchères publiques volontaire

L'huissier de justice n'est pas habilité à procéder à la vente aux enchères volontaires des biens.

Autres activités (X = oui)	
Recouvrement de créances	X
Constats	
Séquestre	
Conseil juridique	
Procédures de faillites	
Missions confiées par le juge	
Médiation	
Représentation des parties devant les juridictions	
Rédaction d'actes sous-seing privé	
Service des audiences	
Administration d'immeubles	